

Le Foyer Socio Educatif (FSE)

Le FSE est une association du collège qui permet à ses adhérents :

- d'accéder à un local mis à disposition par le collège pendant certaines heures d'études et le midi
- de profiter du matériel disponible dans le local (jeux de société, BD, magazines, tables de tennis de table, baby-foot ...).

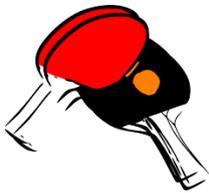


- de pouvoir participer et / ou de créer des clubs (club lecture, échec, couture...)
- d'avoir la possibilité de monter des projets et de les voir se réaliser.
- de **bénéficier de réductions sur les voyages organisés par le collège**

Les élèves adhérents sont autorisés à accéder au FSE en autonomie par petits groupes (après autorisation des CPE) et de jouer au tennis de table dans le hall sur certains temps d'étude.

L'adhésion au FSE est de 3,50 €, la carte d'adhérent ainsi que le règlement intérieur du FSE seront remis à votre enfant et devront être collés dans le carnet de correspondance.

Mme Leprévost, présidente du FSE.



✂

Je soussigné(e)..... souhaite que mon enfant
adhère au FSE du collège.

Je règle la somme de 3.50€ :

- en espèces
- par chèque (à l'ordre du FSE du collège de Fleury-sur-Andelle)

Merci de joindre ce coupon ainsi que le règlement sous enveloppe dans le dossier d'inscription au collège.